Réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 16 mars 2023

Département de la Seine-Maritime

Arrondissement de Rouen

Canton de Mont-Saint-Aignan

Délibération n° 2023-08

Objet

Convention avec l'ANCV pour le séjour Séniors en vacances

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Déville lès Rouen, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAMBIER.

Etaient présents : Mesdames BOUTIGNY, DELOIGNON, MAUPU, NICOLLE, BOUTANT, MARUITTE, Monsieur GUILLET.

Etaient absents excusés : Monsieur CHEVAL ayant donné pouvoir à Madame DELOIGNON, Madame GERVAIS ayant donné pouvoir à Madame NICOLLE, Mesdames COLIN et VIDARD, Monsieur NONIN

Assistaient également à la réunion :
Madame RAVILLY, Directrice du C.C.A.S
Madame BURETTE, Agent du C.C.A.S.

Date de convocation : le 8 mars 2023

Madame BURETTE a été nommée secrétaire de séance.

Depuis 2008, le C.C.A.S signe chaque année une convention avec l'A.N.C.V afin de bénéficier du programme « Seniors en Vacances ».
Ce dispositif permet aux retraités aux revenus modestes de partir en vacances, en bénéficiant d'une aide financière de l'A.N.C.V et de tarifs préférentiels accordés par les professionnels du tourisme.

Ce programme est réservé à des groupes de personnes âgées constitués par des porteurs de projets (collectivités locales, clubs de personnes âgées, organismes sociaux…) ayant signé une convention de partenariat avec l'A.N.C.V.

Cette convention détermine notamment les critères d'éligibilité et permet l'accès à l'ensemble des offres de séjour.

Pour l'année 2022, l'A.N.C.V attribue au C.C.A.S de Déville lès Rouen une dotation de 4850€, soit 25 subventions de 194 € pour les personnes éligibles, dans le cadre du séjour prévu du 27 mai au 3 juin à Gérardmer – Le Herbau.

Le Conseil d'Administration, a décidé, à l'unanimité, d'autoriser M. le Président du C.C.A.S à signer la convention ci-annexée avec l'A.N.C.V, ainsi que ses éventuels avenants, afin de bénéficier du programme « Seniors en Vacances » 2023.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Dominique Gambier

C.C.A.S de DÉVILLE LÈS ROUEN 76250 Seine-Maritime

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-267600120-20230316-DELIB2023-08-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/03/2023

Réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 16 mars 2023

Département de la Seine-Maritime

Arrondissement de Rouen

Canton de Mont-Saint-Aignan

Délibération n° 2023-09

Objet

Convention avec la coiffeuse intervenant à la résidence des Hortensias

---

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Déville lès Rouen, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAMBIER.

Etaient présents : Mesdames BOUTIGNY, DELOIGNON, MAUPU, NICOLLE, BOUTANT, MARUITTE, Monsieur GUILLET.

Etaient absents excusés : Monsieur CHEVAL ayant donné pouvoir à Madame DELOIGNON, Madame GERVAIS ayant donné pouvoir à Madame NICOLLE, Mesdames COLIN et VIDARD, Monsieur NONIN

Assistaient également à la réunion :
Madame RAVILLY, Directrice du C.C.A.S
Madame BURETTE, Agent du C.C.A.S.

Date de convocation : le 8 mars 2023

Madame BURETTE a été nommée secrétaire de séance.

Une coiffeuse à domicile intervient le mercredi matin dans l'espace coiffure commun de la résidence autonomie. Elle travaille dans la résidence depuis plusieurs années et a historiquement été recrutée par SEMINOR. Sa clientèle est composée de résidents habitués. La fréquentation du salon est suffisante pour maintenir une présence d'une demi-journée toutes les semaines.

Cette intervention avait été actée par une convention du 26 juin 2019, pour une durée d'un an, renouvelable tacitement deux fois. Cette convention étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler. Cette convention reprend le projet convention d'occupation ci-annexé prévoyant le paiement d'une redevance annuelle de 80 € pour les consommations d'eau et d'électricité.

Le Conseil d'Administration, a décidé, à l'unanimité, d'autoriser M. le Président, à signer la convention d'occupation ci-annexée avec la coiffeuse intervenant au sein de la résidence autonomie.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

C.C.A.S de DÉVILLE LÈS ROUEN 76250 Seine-Maritime

Dominique Gambier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-267600120-20230316-DELIB2023-09-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/03/2023

Réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 16 mars 2023

Département de la Seine-Maritime

Arrondissement de Rouen

Canton de Mont-Saint-Aignan

Délibération n° 2023-10

Objet

Convention avec l'association Ensemble : prêt de véhicule

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Déville lès Rouen, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAMBIER.

Etaient présents : Mesdames BOUTIGNY, DELOIGNON, MAUPU, NICOLLE, BOUTANT, MARUITTE, Monsieur GUILLET.

Etaient absents excusés : Monsieur CHEVAL ayant donné pouvoir à Madame DELOIGNON, Madame GERVAIS ayant donné pouvoir à Madame NICOLLE, Mesdames COLIN et VIDARD, Monsieur NONIN

Assistaient également à la réunion :
Madame RAVILLY, Directrice du C.C.A.S
Madame BURETTE, Agent du C.C.A.S.

Date de convocation : le 8 mars 2023

Madame BURETTE a été nommée secrétaire de séance.

L'association Ensemble, déclarée à la préfecture de la Seine-Maritime et publiée au JORF du 24 janvier 1996 a pour objet de promouvoir une action sociale, économique, culturelle et éducative envers les personnes en difficultés. Elle assure notamment la distribution de denrées alimentaires pour les résidents de la commune en difficulté.

L'association Ensemble sollicite, pour transporter les denrées alimentaires depuis les lieux de collecte jusqu'au local dont l'occupation est consentie au 5 rue Jules Ferry le prêt d'un véhicule appartenant au CCAS, à titre gratuit.

Le Conseil d'Administration, a décidé, à l'unanimité, d'approuver le prêt d'un véhicule du CCAS et d'autoriser M. le Président à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Dominique Gambier

C.C.A.S. de DÉVILLE LÈS ROUEN 76250 Seine-Maritime

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-267600120-20230316-DELIB2023-10-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/03/2023

Réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 16 mars 2023

Département de la Seine-Maritime

Arrondissement de Rouen

Canton de Mont-Saint-Aignan

Délibération n° 2023-11

Objet

Convention avec l'association Ensemble : prêt de matériel

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Déville lès Rouen, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAMBIER.

Etaient présents : Mesdames BOUTIGNY, DELOIGNON, MAUPU, NICOLLE, BOUTANT, MARUITTE, Monsieur GUILLET.

Etaient absents excusés : Monsieur CHEVAL ayant donné pouvoir à Madame DELOIGNON, Madame GERVAIS ayant donné pouvoir à Madame NICOLLE, Mesdames COLIN et VIDARD, Monsieur NONIN

Assistaient également à la réunion :
Madame RAVILLY, Directrice du C.C.A.S
Madame BURETTE, Agent du C.C.A.S.

Date de convocation : le 8 mars 2023

Madame BURETTE a été nommée secrétaire de séance.

Le CCAS a mis à disposition de l'association Ensemble, pour sa mission de distribution alimentaire, du matériel de conservation des denrées alimentaires, à savoir une vitrine réfrigérée, un congélateur et un réfrigérateur. Ce matériel se trouve dans le local consenti à l'association au 5 rue Jules Ferry.

Il convient de régulariser cette mise à disposition par la signature d'une convention entre le CCAS et l'association.

Le Conseil d'Administration, a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention de mise à disposition de matériel, d'autoriser M. le Président à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Dominique Gambier

C.C.A.S. de DÉVILLE LÈS ROUEN 76250 Seine-Maritime

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-267600120-20230316-DELIB2023-11-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/03/2023

Réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 16 mars 2023

Département de la Seine-Maritime

Arrondissement de Rouen

Canton de Mont-Saint-Aignan

Délibération n° 2023-12

Objet

Subvention de fonctionnement pour l'association Ensemble

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Déville lès Rouen, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAMBIER.

Etaient présents : Mesdames BOUTIGNY, DELOIGNON, MAUPU, NICOLLE, BOUTANT, MARUITTE, Monsieur GUILLET.

Etaient absents excusés : Monsieur CHEVAL ayant donné pouvoir à Madame DELOIGNON, Madame GERVAIS ayant donné pouvoir à Madame NICOLLE, Mesdames COLIN et VIDARD, Monsieur NONIN

Assistaient également à la réunion :
Madame RAVILLY, Directrice du C.C.A.S
Madame BURETTE, Agent du C.C.A.S.

Date de convocation : le 8 mars 2023

Madame BURETTE a été nommée secrétaire de séance.

Nom de l'association bénéficiaire	Montant en euros
Association Ensemble (subvention de fonctionnement)	600 €

Le Conseil d'Administration, a décidé, à l'unanimité, de valider le montant des subventions ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Dominique Gambier

C.C.A.S de DÉVILLE LÈS ROUEN 76250 Seine-Maritime

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-267600120-20230316-DELIB2023-12-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/03/2023